



Acte notarial pour l'immobilier

Par **xx**, le **25/01/2019** à **21:46**

Bonjour , à l'achat de notre maison je n'ai pas fait attention que la maison était au nom de mon époux . Or celui-ci est décédé , comment faire pour reprendre la maison à mon nom ou puis-je la laisser comme cela ? Merci

Par **Visiteur**, le **25/01/2019** à **22:57**

Bonjour

Si vous étiez mariés sous le régime communautaire, que cette acquisition a été faite via de l'argent de la communauté, vous êtes propriétaire de la moitié du bien et pouvez bénéficier de l'usage viager de la succession.

Votre notaire vous confirmera tout cela, ainsi que l'articulation juridique en présence d'enfants, si c'est le cas.